L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 28 MARS 1848.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE, No. 31, rue de Chartres et No. 13, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS; MARDI MATIN 28 MARS 1848.

POUR MAIRE:

A. D. CROSSMAN.

Le désir de compléter le compte-rendu des graves évènemens de Paris nous met dans la nécessité de supprimer une bonne partie des faits américains que nous publions ordinairement. L'intérêt du drame parisien absorbe tous les esprits.

HORRIBLE AFFAIRE.—Le steamer *Magnolia*, remontant le fleuve il y a quelques jours, et se dirigeant vers une des villes du Mississipi. Un soir, le barbier, nommé Briscoe, commit un horrible attentat sur la personne d'une jeune allemande, et afin de dissimuler son crime, la précipita dans le fleuve. Tout cela se passa sous les yeux d'une dame, qui malheureusement donna l'alarme trop tard. Briscoe a été incarcéré à Natchez et y sera prochainement jugé. Ce malheureux jouissait jusqu'à ce moment d'une excellente réputation.

CONGRES.

Les journaux de Louisville renferment des avis de Washington du 20. Nous leur empruntons le compte-rendu de la séance congressionnelle de ce jour.

SÉNAT.—20 mars.—M. Badger introduit un bill [illegible] les franchises postales; lu deux fois et référé à un comité.

[illegible] le bill relatif au déficit des revenus est pris en considération.

L'amendement de M. Benton touchant la mission de Rome a été rejeté à une majorité de 28 contre 13.

Le [illegible] passé avec de légères modifications.

Sur motion, le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—M. Sawyer [illegible] des officiers [illegible] Mexique.

M. Haske parle [illegible].

On reçoit un message du Président concernant [illegible] Chambre a correspondance du général Scott et de M. Trist, avec le gouvernement [illegible].

M. Henry déclare que la clause relative aux écoles des Chambres est une fraude organisée.

M. Johnson d'Arkansas répond que c'est faux.

Une grande confusion règne dans la Chambre pendant que [illegible]. Enfin l'ordre étant rétabli, la chambre rejette la décision.

TAMPICO.—Le brick *Perfect*, arrivé hier de Tampico, nous a apporté des dates récentes de cette ville. Un lieutenant du régiment de la Louisiane, dont on ne cite pas le nom, s'est battu en duel le 11, avec un Anglais; ce dernier a été blessé au bras. Ils se sont battus au pistolet, à onze pas.

La goëlette *Oregon* a été saisie le 16 à Tampico pour avoir débarqué des marchandises en contrebande.

THEATRE D'ORLEANS.—La dernière représentation des Mousquetaires a eu lieu dimanche soir, et le ballet nous quitte pour se transporter au Théâtre St-Charles. Ce soir, à la Salle d'Orléans, Anne de Boulen. On aurait tort de ne pas y assister.

LECTURES.—Les trois dernières lectures de M. Gliddon sur les antiquités égyptiennes auront lieu cette semaine. Il discourra sur des sujets extrêmement intéressants.

TÉLÉGRAPHES.—La nouvelle ligne télégraphique entre Philadelphie et New-York est presque achevée. Les fils traversent la rivière du Nord sur deux mâts de [illegible] deux cents pieds et [illegible] pieds d'élévation.

GÉNÉRAL TAYLOR.—Le général Taylor, après avoir passé quelques temps sur son habitation à quelques milles au dessous de Rodney, est arrivé à Natchez mardi dernier. Les [illegible] un accueil des plus flatteurs.

Le président a adjoint un collègue à M. Sevier, commissaire au Mexique: c'est M. NATHAN CLIFFORD. Ce dernier part en qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire.

NOUVELLES MARITIMES.—Le brick de guerre américain *Bainbridge* a été remorqué le 10 courant en dehors de la rade de Norfolk. La goëlette *On-ka-hye* a mis à la voile pour New-York.

REVUE DE LA QUINZAINE.

Les Révolutions politiques et les Révolutions de la mode.—Sport.—Le Spring Meeting.—L'Hippodrome de Bingaman.—M. Collyer et M. Pinteux. M. Duffeyte et M. Montaubry.—Les jeunes loides de la Nouvelle-Orléans.

Pendant que les monarchies usées et décrépites de la vieille Europe s'agitent et se tordent dans les convulsions de l'agonie, que Paris redevient le cerveau du monde, le cerveau et cœur de la civilisation moderne, d'où chaque pulsation propage par la pensée au cœur de la presse, se fait sentir jusqu'aux extrémités de la terre, vient d'éveiller pour la seconde fois ces glorieux souvenirs de la Révolution, que la flamme de l'insurrection se propage et se répand parmi les nations avec l'irrésistible fureur de la flamme que le vent balaie dans les prairies de l'Ouest, chassant devant elle, comme un vil troupeau de buffles effarouchés, rois, princes et ministres, vieux blasons, vieux privilèges, vieux abus, vieux débris du système féodal et monarchique enterrés cette fois pour toujours, nous l'espérons du moins—il ne fait pas bon venir parler modes, courses, sport, plaisirs et fêtes, et notre pauvre chronique risque fort de passer complètement inaperçue, et comme la rose de la ballade de Gray

"And waste its sweetness on the desert air."

Force nous est bien pourtant de laisser à toutes ces graves et solennelles préoccupations pour les mille riens qui composent notre bagage ordinaire, de négliger les révolutions des royaumes, les tempêtes civiles et les chocs d'armées dont les premiers arrivages nous apporteront sans doute le bulletin pour nous occuper des révolutions de la mode, des victoires et conquêtes de la coquetterie féminine, des luttes de l'hippodrome et des combinaisons stratégiques des maréchaux du *Turf*.

En attendant le *Spring meeting* du *Jockey Club*, qui a lieu aujourd'hui même à Alger, l'hippodrome de Bingaman a été mardi dernier le théâtre d'une de ces luttes qui excitent la curiosité et qui passionnent au plus haut degré tous les amateurs du *Sport*. Il s'agissait d'une rencontre entre *Orator* et *Quadrille*, et plus de cinq mille spectateurs avaient traversé le fleuve pour assister à cette lutte entre deux champions aussi renommés. Le colonel Johnson et M. Van Leer, l'Ulysse du *Sport* et le Napoléon du *Turf* étaient en présence; une égale confiance semblait animer les deux camps; la lutte ne pouvait manquer d'être dramatique, émouvante, passionnée. Rien n'avait été négligé pour recevoir dignement la plus belle moitié du genre humain. L'estrade réservée aux membres du club, décorée avec un excellent goût, était garnie d'une brillante rangée de dames, parmi lesquelles on remarquait la plupart des beautés à la mode. Un incident tout à fait dramatique et inattendu est venu ajouter encore à l'intérêt de cette course. Au départ et au moment de passer *Quadrille*, *Orator* toucha la jambe du jockey de sa rivale, le renversa sur le côté, de telle sorte que retenu seulement par un pied dans l'étrier, sa tête se voyait à peine au niveau du cou de la jument qui, lancée à fond de train, ne pouvait tarder à le broyer sous ses pieds. Une poignante sensation saisit la foule émue et haletante de terreur—chacun attendait avec angoisse le moment de la chûte du malheureux enfant, dont la mort paraissait imminente. Pendant ce temps, *Orator* avait pris les devants sur *Quadrille* et la course allait être gagnée sans coup férir, lorsque tout-d'un-coup, au milieu des cris de joie et des hourras frénétiques de l'immense multitude, on vit reparaître le courageux jockey qu'un effort surhumain venait de remettre en selle, plus calme et plus affermi que jamais. Dès lors, toutes les sympathies se reportèrent sur *Quadrille* qui commençait à serrer *Orator* de très près et qui par un vigoureux effort le laissa bien loin derrière elle à la fin du premier *heat*. Le second *heat* acheva la défaite d'*Orator*. Rien ne saurait donner une idée de l'enthousiasme de la foule, et surtout des heureux parieurs de *Quadrille*—aussi, lorsque encore tout couvert de sueur et de poussière, le vaillant mauricaud reparût devant l'estrade ce fut une explosion unanime, un tonnerre d'applaudissemens, et l'enthousiasme de la foule se traduisant d'une manière encore plus substantielle fit tomber une pluie d'or et de billets de banque aux pieds de l'heureux jockey, que son adresse et son merveilleux sang-froid venait d'arracher à une mort presque certaine. Le nom du jockey est Evans: tous les *sportsmen* s'en souviendront.

Pour peu que le temps soit favorable, nous verrons aujourd'hui au *Bingaman Course* un concours de dames encore plus brillant et plus nombreux que la première fois. Un petit salon parfaitement meublé est attenant à l'estrade qui leur est réservée et tous les préparatifs ont été faits pour la réception de charmantes invitées du Jockey-Club. On annonce d'une manière positive pour la fin de cette semaine une course entre *Topaz* et *Revenue*. Ce sera sans contredit l'évènement de la saison et comme disent nos confrères d'outre-Canal, "*all the world will be there.*"

Une lutte d'un autre genre, mais non moins curieuse, s'est établie entre les deux compagnies d'*artistes modèles* qui exploitent en ce moment les goûts artistiques ou autres du public, à grand renfort de jupons plus ou moins courts et de tibias plus ou moins vraisemblables. S'il est juste de reconnaître que les *modèles* du Docteur Collyer sont un peu moins laids que ceux de M. Pinteux, ces derniers jouissent d'un avantage assez généralement apprécié parmi une certaine classe d'amateurs—celui d'être infiniment moins vêtus. M. Collyer brille par la disposition des groupes et le luxe des draperies, M. Pinteux par la richesse et le choix des points de vue. Celui-là est plus classique, plus puritain, plus *anglais*—celui-ci plus romantique, moins moral, plus *Titien*. Du reste et quelque opinion qu'on se fasse de la moralité de ces exhibitions, les choses qu'on y admire n'ont rien de bien dangereux ni de particulièrement attrayant. Il y a pourtant parmi les modèles de M. Collyer une blonde au galbe assez pur et une belle gaillarde dont les formes vigoureusement accentuées n'ont rien de bien désagréable à l'œil. Le tout, à parler franchement, ne nous paraît guères plus décolleté que certains sermons de certain prédicateur fort à la mode, dit-on.

Le théâtre se repose un peu sur ses lauriers depuis le succès d'*Othello*, grâce à Mme Fleury-Jolly, qui a déployé un magnifique talent dans le rôle de *Desdémone* et grâce aussi à M. Dubreuil, qui a parfaitement rendu le personnage d'*Iago*. Nous n'en dirons pas autant de MM. Duffeyte et Montaubry, qui ont adopté un genre qui ne nous plaît que très-médiocrement.

Mme Fleury et M. Dubreuil se contentent tout bonnement de chanter la musique de Rossini; M. Duffeyte et M. Montaubry n'ont pas cette faiblesse—nous devons cependant constater une nuance dans le style de ces deux artistes.—M. Duffeyte pose pour le torse, M. Montaubry inonde la salle de ses regards assassins—M. Duffeyte *hurle*, M. Montaubry *piaille*—tous deux hâchent cette pauvre musique de Rossini menu comme chair à pâté, au grand ébahissement de quelques badauds répandus dans la salle et fort heureusement très clair-semés.

Le peintre mystérieux et poëtique de la *chronique* a commencé sa galerie de portraits. Le premier tableau a eu un grand succès de curiosité. Beaucoup de personnes se piquent d'avoir trouvé le mot de l'énigme qu'il a donnée à deviner à ses lectrices et un grand nombre de femmes charmantes s'y sont, dit-on, immédiatement reconnues. Ce pauvre Karl sera bien à plaindre si jamais il arrive à être connu. Il faudra qu'il se prononce et alors, gare à lui. Tous les désappointements vont s'amasser contre lui, toutes les colères féminines—colères terribles!—vont gronder sur sa tête proscrite. Nous renonçons pour notre part à lui faire concurrence. Nous allons ouvrir une galerie où personne ne voudra se reconnaître et qui ne peut manquer d'obtenir un succès de vogue; elle aura pour titre: *Les femmes laides de la Nouvelle Orléans*. La première esquisse paraîtra bientôt; elle sera intitulée *Mitonnée*. Elle est sous presse en ce moment, et nous la publierons cette semaine s'il continue à faire beau temps. A. F.

FRANCE.

DERNIÈRES DATES.—Les journaux anglais renferment des avis de Paris jusqu'au 25 février au matin. A cette date, le gouvernement provisoire continue [illegible], avait en quelque sorte proclamé la République, en attendant la décision du peuple, et l'on annonçait que Louis Philippe et sa famille étaient partis pour Eu.

Le *Sun* de Londres, dans sa 5e édition publiée le 25, à huit heures du soir, annonçait que Louis Philippe venait de débarquer à Folkstone.

Le *Times* disait le lendemain, 26:

"Les bruits les plus extraordinaires ont été répandus hier soir par les journaux. L'on assurait que l'ex-roi Louis-Philippe était débarqué à Douvres, dans une seconde édition, on disait qu'il était descendu à l'hôtel Marvart.

"Il est inutile de dire à nos lecteurs qu'il n'y a rien de vrai dans ces assertions. Les dernières nouvelles de Paris laissaient l'ex-roi à Neuilly, et quoiqu'il soit probable qu'il ne tardera pas à venir en Angleterre, il n'y est certainement point encore arrivé."

La Chambre des Députés se compose de 455 membres, sur lesquels on compte 190 fonctionnaires.

Dans la discussion, sur le 10ème paragraphe de l'adresse, sur 413 membres présens, 136 fonctionnaires ont voté avec le ministère et 37 contre. Il en résulte que les députés fonctionnaires et [illegible] retranchés, 92 députés indépendans ont voté avec le ministère et 148 contre. Le vote a été de 228 voix contre 185.

PARIS.—Nous avons reçu hier nos journaux de Paris, mais ils s'arrêtent à la date du 23 février, et l'on sait que les évènemens les plus importans ont eu lieu le lendemain.

La Presse dit en parlant de la journée du 22:

Toute la journée, Paris a été inquiet, ému, agité. La place de la Madeleine, la place de la Concorde, les abords des Champs-Elysées, la rue de Rivoli, la rue Royale, les boulevards étaient couverts d'une foule immense. Sur divers points, quelques collisions déplorables ont éclaté. Nous reproduisons plus loin les détails qui sont publiés par les journaux du soir et qui nous sont apportés à nous-mêmes. Il est facile de comprendre que la fermentation qui règne dans tous les esprits ait pu avoir pour effet de grossir la proportion des incidens racontés. Cependant, ce que nous avons vu nous-mêmes ne nous permet pas de méconnaître la gravité de la situation.

Il n'y a, du reste, qu'une voix parmi tous les gens raisonnables pour signaler les causes qui ont produit cette situation. Il n'y a qu'une voix pour reconnaître qu'avec un peu de bonne volonté et de prévoyance, le ministère pouvait empêcher tout ce qui arrive. Par la présentation d'une loi destinée à régler et à limiter le droit de réunion, il eût coupé court, en même temps, à l'agitation des esprits, aux émotions de la rue, aux inquiétudes qui en sont la conséquence dans tout le pays, aux commentaires qui vont circuler au dehors, par toute l'Europe.

Mais ce n'est pas le moment d'insister à cet égard. L'opinion n'a d'ailleurs plus besoin d'être édifiée. Elle sait que penser de tout ce qui se passe. Pour nous, également étrangers, nous avons le droit de le dire, à toutes les fautes qui ont mis la France dans l'état où elle se trouve, notre rôle aujourd'hui est de laisser parler les évènemens. Dieu veuille qu'il ne nous donnent pas trop raison!

L'acte d'accusation formulé contre le ministère porte les signatures suivantes:

MM.	MM.
Odilon Barrot.	Baron.
Duvergier de Havranne.	Lafayette (Georges.)
Thiard (général).	Marie.
Dupont (de l'Eure).	Carnot.
Isambert.	Bureaux de Puzy.
Léon de Maleville.	Dussolier.
Garnier-Pagès.	Mathieu (S. et Loire.)
Chambolle.	Drouyn-de-l'Huys.
Bethmont.	D'Aragon.
Lherbette.	Cambacérès (de)
Pagès (de l'Ariège).	Drault.
Baroche.	Marquis.
Havin.	Bigot.
Léon Faucher.	Quinette.
Ferdinand de Lasteyrie.	Maichain.
De Courtais.	Lefort-Gonssolin.
Hortensius Saint-Albin.	Tessié de la Motte.
Crémieux	Demarcay.
Gauthier de Rumilly.	Berger.
Rumbault.	Bonnin.
Boissel.	Jouvencel (de)
Beaumont (de la Somme)	Larabit.
Lesergeant.	Vavin.
Mauguin.	Garnon.
Creton.	Maurat Ballange.
Abattucci.	Taillandier.
Luneau.	

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Pour compléter la discussion ouverte sur le 10me paragraphe de l'adresse, nous donnons un discours prononcé par M. de Lamartine, dans la séance du 11 février en faveur d'un amendement, qui se bornait à retrancher les mots de "passions ennemies" et "entraînements aveugles." On verra que les avertissements n'ont pas manqué au ministère pour l'éclairer dans la voie où il allait se jeter, et que c'est à lui qu'il eut fallu appliquer le mot *entraînement aveugle*, pour qualifier l'esprit de vertige qui semblait l'y pousser.

M. de Lamartine.—Quelle que soit ma sympathie pour les intentions si pleines de justesse et de bienveillance de l'honorable auteur de l'amendement, je ne viens pas l'appuyer ni le combattre. Pourquoi? C'est que ni moi, ni nous,—mes honorables collègues me permettront cette expression,—et aucun membre de l'opposition, nous ne parlons ici pour nous, nous parlons pour le pays et dans son intérêt seul. [Oui! oui!] L'honorable M. de Larochejaquelein disait hier qu'il avait gardé au fond gardé au du cœur la rancune et le sentiment amer d'une injure votée par la chambre contre quelques-uns de ses membres. Que l'honorable M. de Larochejaquelein me permette de le lui dire, je ne l'ai pas compris. Il a donc oublié que dans ces luttes toujours impersonnelles qui s'engagent dans cette chambre, les injures de nos adversaires ne nous flétrissent pas, elles nous honorent. (Agitation.)

A gauche:—Très bien! Très bien!

M. de Lamartine.—Ce n'est donc pas pour repousser de moi ou de mes collègues une des qualifications dont nous menace le projet d'adresse que je prends la parole; non, mais pour examiner en peu de paroles le caractère d'une telle proposition, et faire une seule réflexion à cette majorité, à laquelle tant de liens personnels m'attachent encore, sur l'état de crise que vous créez dans ce pays, en plaçant une partie de cette chambre dans la nécessité, ou de résister à l'arbitraire, ou d'abandonner un droit sacré, le droit de réunion.

Je ne veux pas revenir sur la discussion qui a longtemps occupé cette chambre, et où le droit que nous défendons a été établi avec tant de talent.

Mais au milieu de ce débat, qui de vous ne s'est pas demandé si ce droit de se réunir, de manifester ses opinions en commun, n'est pas la base même du gouvernement constitutionnel! Est-ce que toute la vie politique du pays est contenue dans cette enceinte et dans une autre assemblée à l'autre extrémité de Paris? Quand les questions d'intérêt public ont été agitées entre les trois pouvoirs de l'Etat, croyez-vous que tout soit dit?

Non! en dehors et au-dessus de la sphère constitutionnelle, il y a une autre puissance. [Murmures aux centres.]

Oui, messieurs, en dehors de la royauté, de la chambre des députés, de la chambre des pairs, il existe pour les cas extrêmes un dernier juge, un arbitre souverain. (Nouvelle interruption.)

L'une que vous pensez sur cette tribune contient la loi; elle ne contient pas le pays. (A gauche: Très bien! très bien!)

Dans les pays libres, il est en dehors, au dessus [rumeurs aux centres], au-dessous, si vous voulez, des pouvoirs constitutionnels; il est une puissance, un souverain arbitre, le pays, l'opinion publique, dont les manifestations spontanées se formulent, non pas en lois, c'est vous qui les faites, mais par des discours, par des publications, des réunions publiques.

Sans doute, dans les pays reguliers, constitutionnels, ces symptômes ne se manifestent pas tous les jours. Il n'est pas bon que sans motifs graves, les orateurs descendent sur la place publique ou cherchent une tribune dans des banquets. Mais vous qui blâmez ce qui s'est fait à la fin de la session dernière, avez-vous songé à l'impression qu'a produite dans le pays cette année si féconde en scandales! (Rumeurs aux centres.) Avez vous oublié la douleur des cœurs honnêtes en présence du tableau que je ne veux pas retracer à cette tribune.

Mais je dis que si, en présence de faits de cette nature, le pays n'avait pas eu le droit de s'émouvoir, s'il était resté impassible devant de pareils scandales, c'est là ce qui serait grave, c'est là ce qui devrait nous inquiéter et nous faire gémir. (A gauche: très bien! très bien!) L'honorable M. de Morny nous disait tout à l'heure: Niez-vous l'agitation que les banquets ont causée dans le pays? Non, messieurs, je n'ai point assisté personnellement aux banquets; mais je m'y suis associé d'intention, d'esprit, j'en ai accepté le principe, et j'en accepte glorieusement toutes les conséquences. (Très bien! très bien!)

Oui, il y a eu une agitation dans le pays, mais une agitation pacifique, une agitation légitime, une agitation salutaire. (Très bien! très bien!)

Et si le gouvernement venait dire que cette agitation a été seulement organisée par certains hommes dans l'intérêt de leur ambition, je lui dirais que c'est une erreur, qu'il a été mal renseigné par ses agens, qui n'ont été dans cette occasion que l'écho de ses propres pensées. (Nouvelles marques d'approbation.)

Je n'ai fomenté aucun banquet; j'en ai arrêté plusieurs; et les honorables personnes qui ont soulevé, propagé ces manifestations, ont eu plus de peine à les modérer et à les contenir qu'à les exciter. (Exclamations aux centres.)

Voix diverses: Ah! ah! Vous en convenez!

M. de Lamartine: J'ai voulu dire qu'elles avaient eu plus de peine à en limiter le nombre qu'à l'accroître.

J'ai dit les modérer, j'entrerai tout à l'heure à fond dans la question, et je rendrai hommage à ceux de nos honorables collègues qui, après avoir soulevé ces manifestations, ont su les modérer. Mais à vous, je vous le demande de nouveau, voyez-vous là une agitation artificielle?

Aux centres: Oui! oui!

M. de Lamartine: Vous en méconnaissez alors complètement le caractère. (Très bien! très bien!)

Mais vous vous demandez comment, dans cette population patiente et longtemps, s'est produit ce phénomène du pays ayant besoin de se réunir, d'entendre ses citoyens actifs. (Mouvements divers.) C'est que, jusqu'ici, le pays ne s'était pas encore complètement rendu compte de la situation où vous placez sa politique intérieure et extérieure; ne cherchez pas ailleurs l'explication de cette perte de temps; mais il s'est rendu compte, lorsqu'il a vu votre persistance dans un système de restrictions légales qui substitue une oligarchie à la grande démocratie promise en 1830; quand il vu le système ne changer de mains sans changer d'actes; quand il a vu la corruption remonter jusque sous les pieds du pouvoir lui-même, comme pour faire tomber le scandale de plus haut. (Applaudissemens.)

Lorsqu'il a vu que, pour un intérêt de famille, [illegible] (aux centres), on avait compromis la paix à laquelle on avait tant sacrifié compromis les alliances que l'on avait si chèrement achetées; lorsqu'il a vu que le pays était entouré d'une frontière de contre-révolutions, vous ne voulez pas que le pays fût ému! Oui, il s'est agité, tout comme s'agite un grand pays.

Qu'avez vous dit, si au lieu de mon tester ses inquiétudes par une paisible agitation au grand jour, il avait attendu, dans un silence terrible, que les germes de destruction que vous avez semés et que vous voulez cultiver, eussent porté leurs fruits, et qu'à un jour donné il se fût levé menaçant et provocateur! Alors, oui, nous aurions eu des factieux, des conspirateurs, tandis que nous avons eu des citoyens, avertissant le pays de la différence qui existe aujourd'hui entre la monarchie née de juillet et la marche suivie par le gouvernement.

C'est dans de telles circonstances que vous venez nous menacer de lois équivoques, nous menacer de mettre la main de la police sur la gorge du pays. [Interruption prolongée aux centres.] Permettez-moi, sans irritation, avec la conscience d'un bon citoyen placé à un autre point de vue que vous, de vous exprimer toute ma pensée. La pluralité de certains moyens de gouvernement M. le président du conseil disait hier: Ce sont de grandes armes.

Dans la crise qu'il a créée, le gouvernement avait à choisir entre trois sortes d'armes: 1o. celle de la liberté; il pouvait tolérer les banquets comme il les avait tolérés pendant six mois, en laissant évaporer le feu de la colère et de l'émotion, et en faire son profit; 2o. celle d'une loi libérale, régulatrice, qu'il aurait apportée ici, que nous aurions discutée, et sous la quelle nous nous serions inclinés si elle avait été votée; 3o. celle de l'arbitraire; c'est celle qu'il paraît vouloir adopter pour interdire l'exercice d'un grand droit. Eh bien! c'est la plus petite de toutes les armes, mais en même temps c'est la plus dangereuse, celle qui devra se briser entre ses mains, et qui, si elle ne se brisait pas, se retournerait un jour contre la main qui s'en serait servie. [Très bien! très bien!]

Les ministres ont-ils bien réfléchi aux conséquences de l'acte qu'ils proposent à la majorité? En deux mots je les indique: je suppose que ceux que votre blâme aura atteints, convaincus de la dérision de la législation qu'on veut leur opposer, persistent et refusent d'obéir, ne serez-vous pas inévitablement amenés, dans une prochaine session, à proposer contre eux un vote d'indignité? [Interruption.]

Aux Centres: Non! non!

M. de Lamartine: Je vous dis que c'est la possibilité logique du vote qu'on sollicite de la majorité.

Mais ne nous arrêtons pas là. Supposez encore qu'après cette déclaration d'indignité, ces mêmes députés refusent de s'incliner, qu'ils reviennent siéger à côté de vous; savez vous à quoi vous serez amenés? Le nom de Manuel s'élève comme un avertissement! [Violente interruption aux centres.]

Avant de descendre de la tribune, qu'il me soit permis d'adresser à la majorité un avertissement et de lui rappeler mes souvenirs. N'oublions pas le Jeu-de-Paume de Versailles, d'où sont sorties la révolution et la liberté avec leurs conséquences funestes et glorieuses. C'était le droit de réunion dans un lieu public. (Rumeurs et interruption aux centres.) Le Jeu-de-Paume a été un lieu de réunion fermé par les ministres et ouvert par la nation elle-même. (A gauche: Très bien! très bien!)

DE TOUTES PARTS: Aux voix! aux voix!

Après quelques mots de M. Vitet, rapporteur de la commission de l'adresse, pour en soutenir la rédaction, la chambre écarte l'amendement et adopte le paragraphe sans que l'opposition prenne aucune part au vote.

OPINIONS DE M. GUIZOT.—Le 30 mars 1841:—"Que les citoyens s'associent pour défendre ou pour exercer leurs droits constitutionnels, les droits consacrés par la charte, rien de plus simple. Ces associations peuvent être graves, dangereuses, même pour le pouvoir; *mais c'est par sa faute; quand elles le menacent, il est dans son tort.* L'association des citoyens pour l'exercice ou la défense des droits constitutionnels *est indiquée dans la charte* et elle ne peut avoir rien d'illégitime."

Le 20 août 1841:

"Il y a dix ans, dans cette même enceinte, je vous exposais, je discutais avec vous mes idées et mes intentions politiques. Une telle réunion, une discussion si publique, *tous ces procédés du gouvernement libre* étonnaient alors un peu. Aujourd'hui ils paraissent simples et naturels. *Grande preuve de l'empire et du progrès de nos institutions.*"

OPINIONS DU CABINET.

M. GUIZOT—10 février 1848:

M. HEBERT—"L'autorité qui veille à la sécurité des citoyens, l'autorité qui exerce légalement le droit, sur qui pèse le devoir de prévenir, d'empêcher toutes les réunions publiques quand elles peuvent avoir un but dangereux, quand elles peuvent menacer l'ordre; souvent, quand elles menacent la liberté qui en est inséparable, l'autorité serait impuissante! Non, messieurs, à moins que vous ne me montriez une loi qui excepte de la règle générale précisément les réunions qui sont les plus dangereuses, et qui ont le plus besoin d'être soumises; "je persiste à soutenir que ce qui a été fait par ces banquets, par ces réunions, a été fait *sans droit, contre le droit*, et qu'on ne doit pas pouvoir le faire sans reconnaître le droit et sans se soumettre à la loi.

ITALIE.

Les journaux italiens publient le texte d'une constitution promulguée le 11 février par le roi de Naples. La révolution éclatée dans le royaume des Deux-Siciles a enfin porté ses fruits.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

"Art. 1er. Le royaume des Deux-Siciles sera régi à partir d'aujourd'hui, par une monarchie tempérée, héréditaire et constitutionnelle, sous une forme représentative.

"Art. 2. La circonscription territoriale du royaume restera telle qu'elle est actuellement établie; aucun changement n'y pourra être apporté désormais qu'en vertu d'une loi.

"Art. 3. L'unique religion de l'Etat sera toujours la religion chrétienne, catholique, apostolique et romaine, sans que l'exercice d'aucune autre religion puisse jamais être permis.

"Art. 4. Le pouvoir législatif réside conjointement dans le roi et dans un parlement national, composé de deux chambres, la chambre des pairs et la chambre des députés.

"Art. 5. Le pouvoir exécutif appartient exclusivement au roi.

"Art. 6. L'initiative pour la proposition des lois appartient indistinctement au roi et à chacune des deux chambres législatives.

"Art. 7. L'interprétation des lois, en règle générale, appartient uniquement au pouvoir législatif.

"Art. 8. La constitution garantit l'indépendance entière de l'ordre judiciaire, pour appliquer les lois aux cas échéans.

"Art. 9. Des lois convenables et la libre vote des habitants à l'égard des charges communales assureront aux communes et aux provinces, pour leur administration intérieure, la plus grande liberté compatible avec la conservation de leurs propriétés.

"Art. 10. Les troupes étrangères ne peuvent être admises au service de l'Etat qu'en vertu d'une loi. Mais les conventions existantes seront cependant toujours respectées. Il ne sera pas non plus permis, sans une loi explicite, aux troupes étrangères, d'occuper ou de traverser le territoire du royaume, à l'exception toutefois du passage des troupes pontificales des Etats napolitains à Bénévent et Pontecorvo, d'après la manière établie par l'usage.

"Art. 11. Les militaires de toutes armes ne pourront être privés de leurs grades, honneurs et pensions, que de la manière prescrite par les lois et règlements.

"Art. 12. Dans tout le royaume, il y aura une garde nationale dont la formation organique sera déterminée par une loi, dans cette loi, on ne pourra jamais déroger aux principes que les différents grades, jusqu'à celui de capitaine, seront conférés par l'élection des gardes nationaux eux-mêmes.

"Art. 13. La dette publique est reconnue et garantie.

"Art. 14. Aucune espèce d'impôt ne peut être établi qu'en vertu d'une loi, sans en excepter les impôts communaux.

"Art. 15. Les franchises en matière d'impôt ne peuvent être accordées qu'en vertu d'une loi.

"Art. 16. Les impositions directes seront votées annuellement par les chambres législatives; les impôts indirects pourront être votés pour plusieurs années.

"Art. 17. Les chambres législatives voteront chaque année le budget, vérifieront les comptes qui s'y rapportent.

"Art. 18. La grande Cour des comptes restera collège consultatif; mais les chambres législatives pourront en modifier les attributions ordinaires en vertu d'une loi.

"Art. 19. La propriété de l'Etat ne pourra être aliénée qu'en vertu d'une loi.

"Art. 20. Le droit de pétition appartient indistinctement à tout le monde, mais les pétitions ne pourront être adressées aux chambres législatives que par écrit; il ne sera pas permis de les présenter en personne.

"Art. 21. La qualité de citoyen s'acquiert et se perd conformément aux lois. Les étrangers ne pourront être naturalisés qu'en vertu d'une loi.

"Art. 22. Les citoyens sont tous égaux devant la loi, quels que soient leur état et leur condition.

"Art. 23. Tous les citoyens indistinctement pourront être appelés aux fonctions publiques, sans avoir besoin d'autres titres que leur mérite personnel.

"Art. 24. La liberté individuelle est garantie. Personne ne peut être arrêté qu'en vertu d'un acte émané de l'autorité compétente, et conformément aux lois, hors le cas de flagrant délit ou de quasi-flagrant délit. Dans le cas d'arrestation préventive, le prévenu devra être amené devant l'autorité compétente dans un délai qui ne saurait dépasser vingt-quatre heures, et les motifs de son arrestation lui seront communiqués.

"Art. 25. Personne ne pourra être traduit malgré lui devant un juge autre que celui que la loi assigne. On ne pourra appliquer aux coupables d'autres peines que celles établies par les lois.

"Art. 26. La propriété des citoyens est inviolable, son exercice plein et entier ne peut être restreint que par une loi pour cause d'intérêt public. Personne ne pourra être contraint de céder sa propriété, si ce n'est pour cause d'utilité publique reconnue, et après une indemnité préalable et déterminée en vertu des lois.

"Art. 27. La propriété littéraire est également garantie et inviolable.

"Art. 28. Le domicile des citoyens est inviolable, sauf le cas dans lequel la loi autorise les visites domiciliaires, qui ne pourront avoir lieu que de la manière prescrite par les lois.

"Art. 29. Le secret des lettres est inviolable; la responsabilité des agens de la poste pour la violation du secret des lettres sera déterminée par une loi.

"Art. 30. La presse sera libre et soumise seulement à une loi répressive qui sera rendue, relativement à tout ce qui peut offenser la religion, la morale, l'ordre public, le roi, la famille royale, les souverains étrangers, leur famille, ainsi que l'honneur et l'intérêt des particuliers. Une loi sera également rendue pour sauvegarder de la morale et dans les spectacles publics, jusqu'à ce que cette loi soit sanctionnée, les règlemens en vigueur seront appliqués à ce sujet. La presse sera soumise à des lois préventives pour les ouvrages en matière de religion traités *ex professo*.

"Art. 31. Le passé restera couvert d'un voile impénétrable. Toute condamnation prononcée jusqu'ici pour délits politiques est annulée, et toute poursuite est défendue relativement aux faits survenus jusqu'à ce jour.

Le roi de Sarde a octroyé également une constitution à ses sujets. Le règne des monarchies absolues a cessé d'exister en Europe.

—On écrit de Turin, le 6 février:

"La plus grande activité règne toujours dans nos arsenaux; tout se ressent de cette heureuse attente des évènements qui pourraient bien aboutir à un conflit au printemps prochain. Dans quelque mois notre pays sera entièrement à l'abri des entreprises des Autrichiens. Le Piémont aura 120,000 troupes de ligne à ses frontières et 200,000 gardes nationaux parfaitement armés et exercés."

[Correspondance parisienne de l'Abeille]

PARIS, LE 23 FÉVRIER 1848.

Comme les jours, les mois se suivent et ne se ressemblent pas. Je vous disais dans ma dernière lettre que la politique se traînait; depuis lors les choses ont bien changé d'aspect: si l'on ne marche guère plus vite qu'alors, on s'agite au moins très vivement; si les bornes n'ont pas changé de place, la terre commence à trembler. Peu de mots suffiront pour vous mettre au fait de la situation.

Vous vous rappelez qu'en parlant des banquets réformistes, le discours du trône les qualifiait de manifestations de passions *aveugles ou ennemies*. Ce n'était vrai qu'en partie, après tout; car si les radicaux sont bien les ennemis déclarés de l'ordre des choses actuel, il y a beaucoup plus d'aveuglement dans la résistance de la majorité que dans la tendance semi-libérale de l'opposition dynastique. Dans un pays surtout où l'on a coutume de se payer de mots, les aveugles ne sont certainement pas ceux qui parlent d'administrer les réformes par doses homœopathiques, mais bien plutôt ceux qui ne veulent pas seulement entendre prononcer le mot de réforme.

Cette double qualification manquait donc de vérité; mais il était surtout imprudent de la mettre dans la bouche du chef de l'Etat que l'on transformait ainsi en chef de parti. La Chambre qui se borne à paraphraser dans son adresse le discours du trône, a tenu à reproduire ces expressions. Là-dessus grand débat entre la minorité et la majorité, débat orageux, passionné, violent, pendant lequel le ministère a soutenu que le droit de réunion n'étant pas écrit textuellement dans la Charte, n'existait que par la tolérance de la police. Cette doctrine absurde, repoussée par le sens commun et combattu victorieusement par tout ce qu'il y avait de légistes éminents dans la Chambre, a soulevé à juste titre l'indignation du pays ou tout au moins de l'immense majorité de la population; mais elle n'en a pas moins été sanctionnée par le vote de la majorité, composée en très grande partie des fonctionnaires publics (136 sur 228).

Ainsi censurée par la majorité, l'opposition avait à examiner s'il ne lui convenait pas, dans l'intérêt de sa dignité, à donner immédiatement sa démission en masse, pour en appeler de la Chambre aux électeurs; ou s'il ne valait pas mieux, ayant un intérêt public de légalité à sauvegarder, assister auparavant à un nouveau banquet afin d'amener naturellement la question devant les tribunaux. Ce dernier parti avait obtenu la préférence.

Le banquet avait donc été résolu en principe, et, après quelques résolutions, fixé à dimanche, puis à hier, mardi. Malgré cela le banquet n'a pas eu lieu; voici pourquoi.

L'opposition qui cherchait dans le banquet bien moins une décision de la question légale qu'une occasion de manifester sa popularité, ou ce qui revient au même, l'impopularité du ministère, avait, au moyen de ses journaux, engagé tous les partisans de la réforme à se réunir aux environs du local où devait se tenir le banquet; et en effet il devait y avoir au moins 300,000 personnes. Par une sage prévision, elle avait aussi invité la garde nationale en costume, mais sans armes, à prendre part à cette manifestation comme étant un puissant élément d'ordre. Le cortège devait se réunir place de la Magdeleine et se rendre en corps, par la rue Royale et les Champs Elysées, au local où devait se faire le banquet.

Inquiet de cet déploiement qui devait mettre au grand jour toute son impopularité, le ministère, de son côté, sous le précieux prétexte de maintenir la tranquillité publique, tira des arsenaux poudreux de la législation toutes les époques, et des ordonnances de police de tous les régimes, des décrets contre les attroupements, contre les imprimeurs, contre les afficheurs, contre les crieurs publics, etc., etc., et appuya tout cela de 60,000 hommes de troupes et d'une nombreuse artillerie. Interpellé à ce sujet dans la Chambre des Députés, à la fin de la séance du 21, il déclara qu'en effet chargé du maintien de l'ordre public, il ne pouvait pas laisser une foule aussi considérable circuler dans Paris, et qu'il avait pris des mesures pour la disperser; que d'ailleurs il laisserait passer individuellement les invités au banquet sauf à constater la contravention pour porter la question devant la justice. M. Odilon Barrot répondit que ne pouvant plus répondre de la patience de la foule en face de cette nouvelle provocation, les députés de l'opposition renonçaient à cette manifestation.

Il paraît d'ailleurs que l'opinion de l'opposition n'était pas unanime sur ce point. Bon nombre de députés, et M. de Lamartine entre autres, voulaient aller jusqu'au bout, ce qui était parfaitement logique. Mais la commission du banquet abandonna elle même son projet et publia aussi son manifeste,—manifeste duquel il résulte évidemment qu'on cherchait autre chose qu'une simple décision judiciaire.

La foule cependant s'est réunie, soit qu'elle n'eût pas appris que le banquet était abandonné, soit qu'elle ne voulut pas perdre sa promenade projetée. Il y a eu donc, hier, des réunions tumultueuses sur beaucoup de points, particulièrement aux environs des Champs-Elysées. Par suite il y a eu du désordre, quelques tentatives de barricades, beaucoup de cris de *Vive la Réforme! A bas Guizot!* et bon nombre d'arrestations. Le tumulte continue aujourd'hui, mais il est probable cependant qu'il n'y aura rien de sérieux.* La révolution n'est pas encore mûre. Seulement on peut affirmer que quelques années d'un pareil régime la rendrait infaillible.

L'opposition qui, de son côté, vu l'hétérogénéité de ses élémens, ne sait trop ce qu'elle veut, ni où elle va, a déposé hier un acte formel d'accusation contre le ministère. Mais qu'est-ce que c'est qu'une pareille mesure contre un ministère qui a une immense majorité dans les deux Chambres? C'est un nouveau témoignage d'impuissance—rien de plus. Mieux vaudrait—et il faudra bien qu'elle y vienne—mieux vaudrait cent fois donner sa démission en masse.

Ainsi, à moins de complications imprévues, mais parfaitement possibles dans l'état d'exaspération des esprits, le danger ne paraît pas être actuel. Cependant, on ne saurait se le dissimuler, la situation est des plus graves. Avec des partis hostiles, irréconciliables; avec une poignée de privilégiés possédant tous les droits politiques, et des masses ardentes assez éclairées pour comprendre les vices d'un ordre de choses où l'on dispose d'elles et sans elles—et cela dans un pays où tout le monde est soldat; entourés enfin de nations qui luttent pour accomplir leur affranchissement politique, la moindre étincelle peut produire une conflagration générale—la tendance générale des peuples opprimés est décidément au républicanisme; d'un autre côté, les masses sont si mal préparées, en Europe, que le remède efficace jusqu'à ce que le mal devienne tout-à-fait intolérable. Plus on réfléchit et plus on demeure convaincu de l'excellence des institutions américaines.

J. M....

* Notre correspondant nous écrit à la date du 23 février (le matin probablement) ce qui explique l'erreur qu'il a commise en n'attribuant au mouvement populaire aucune portée très grave.

Note des Editeurs.

BANQUE DE FRANCE.—Le 27 janvier dernier, le gouverneur a présenté aux actionnaires le compte des opérations de l'année 1847. Le nombre total des billets escomptés avait été de 963,321, donnant une augmentation sur l'année 1846 de 36,934 valeurs. Le chiffre total des opérations a été de 1,854 millions de francs pour Paris, et pour les succursales des départemens, de 481 millions, soit en somme, de 2,335,000,000.

La réserve métallique de la banque, tombée depuis le 1er juillet 1846 au 31 décembre de la même année, de 252 à 80 millions, était remontée le 27 janvier 1848 à 199 millions de francs.

UN MOT DE HENRI CLAY.—La *Tribune* rapporte, que pendant la réception publique au City Hall samedi dernier, un [illegible] s'approcha de Henri Clay en lui disant: "J'ai voulu vous voir, mais je suis un démocrate et vous ne voudrez pas me donner la main." "En ce cas, non (reprit le patriarche du whiggisme), je ne suis pas venu pour convertir les loco, mais bien pour convertir les pêcheurs."

UN MATELOT DE CONTREBANDE.—Le 30 décembre arriva à Anvers, venant de la Nouvelle-Orléans, le navire *Agnès*, capitaine Kelly. Parmi son équipage se remarquait par son agilité, sa douceur de caractère et sa bonne conduite, un jeune matelot d'une figure avenante et qui était intimement lié avec un de ses camarades. Orcate et Pyade n'étaient pas plus inséparables que ces deux amis, et toujours une entente parfaite régnait entre eux. Après que le navire eut séjourné quelque temps en ce port, une dispute s'éleva entre un des deux amis et d'autres matelots du navire, et la suite en fut une révélation au capitaine, par laquelle on lui fit connaître que le bien qui unissait si tendrement les jeunes gens n'était autre qu'un amour ardent; en un mot, que le matelot à la jolie figure n'était autre qu'une jeune fille des Etats-Unis, qui au désespoir de voir partir son amant, n'avait rien trouvé de mieux que de se faire enrôler parmi l'équipage de l'*Agnès*.

Durant tout le voyage, cette fille courageuse s'était soumise à un service pénible, et l'avait rempli avec le plus grand zèle. Le capitaine, lorsqu'il eut connaissance de ces faits, renvoya la jeune fille devant le consul de sa nation, à qui elle avoua son stratagème et qui, après lui avoir fait reprendre les habits de son sexe, lui fournit les moyens de retourner en Amérique, non pas à bord de l'*Agnès*, bien entendu.

On se figure aisément le désespoir des jeunes gens, qui se sont promis de se rejoindre aussitôt après leur retour à la Nouvelle-Orléans.

Chronique Locale.

COUR SUPRÊME.—Ce tribunal a rendu hier matin une décision fort importante pour la 1ère Municipalité. C'est l'affaire de la Banque de l'Etat, intimée, contre la Compagnie de navigation d'Orléans et la Municipalité No 1, pour recouvrer le montant des intérêts sur certains billets émis par la Compagnie de Navigation, et endossés par la Municipalité, et dont le chiffre s'élève à environ $200,000. La Cour inférieure avait rendu un jugement contre les défendeurs. La Cour Suprême a annulé cette décision et a ordonné que jugement soit rendu en faveur des défendeurs.

Les Cours de Circuit et de District des Etats-Unis se sont ajournées hier, à cause de la mort de leur interprète, M. Edw. Lanve.

IRE COUR DE DISTRICT.—Le juge McHenry n'a pris connaissance hier que de causes civiles.

FÉROCITÉ.—Dimanche dernier, dans la soirée, un individu nommé Michael McGuire, se trouvant dans un état de complète ivresse, rencontre sa femme au coin des rues Amour et Marigny. Il se précipite sur elle avec tout l'aveuglement d'une bête féroce, et la roue de coups; puis, se tournant contre sa petite fille, il la frappe si cruellement qu'il lui casse un bras près de l'épaule. Une personne, témoin du fait, est allée faire sa déclaration au recorder Seuzeneau, et McGuire a été arrêté et incarcéré. Il sera prochainement interrogé. L'enfant a été envoyée à l'hôpital de charité.

UN MAGISTRAT ASSAILLI.—Le recorder Ramos a saisi hier le juge McHenry d'une plainte en voie de fait contre M. Bernard Benoussy. M. Ramos déclare avoir été assailli par ce dernier, dimanche soir à la salle St Louis. M. Benoussy a fourni un cautionnement pour répondre de sa comparution, jeudi prochain, devant un alderman qui remplira pour la circonstance les fonctions de recorder.

VOL.—Dimanche dernier, le nommé George Brown a forcé le bureau du commis, à bord du steamer *Chancellor*, et s'est enfui avec une somme de $125. La police l'a arrêté quelques heures plus tard. Il comparaîtra ce matin devant le recorder Baldwin.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No 1.—Le Conseil s'est réuni hier soir. On a lu deux propositions cachetées pour la réparation de l'hôtel de ville. Sur motion, le contrat a été donné à M Oulif, qui propose de faire l'ouvrage pour $2,450.

M Pecquet, du comité spécial auquel avait été référée la lettre des marguilliers de la Cathédrale, demandant une partie de la place St-Antoine, à l'effet d'agrandir et d'élever cet édifice, rapporte en faveur de la mesure, et soumet, à cet effet, une résolution qui est adoptée à l'unanimité.—Peu après, le conseil s'ajourne.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No 3.

Séance de lundi 27 mars 1848.

Le Conseil devait se réunir cet après-midi à 6 heures, conformément à l'ajournement: Membres présents, l'honorable Pierre Seuzeneau, recorder, et MM. Bernard, Nicomède, Meelan, Piernas et Solomon. Absents, MM. Cougot, Siewersen, Jones, Déléry et Duvigneaud. Faute de quorum, le Conseil s'est ajourné.

[Signé] P. F. NOGUES, Secrétaire.

LE soussigné prévient le public de ne pas payer à MM. Lapèze et Saintille les comptes des sociétés Maitreme & Lopèze, Maitreme et Saintille. 25 mars—8 J. MAITREME.

5 PIASTRES DE RECOMPENSE.

IL a été perdu samedi soir à la salle St Louis, un PORTEFEUILLE en cuir de Russie brun, contenant deux petits cahiers dorés sur les bords, diverses cartes de visite, un passeport français fait au nom du propriétaire et quelques papiers sans valeur. La personne qui le rapportera au bureau du journal recevra la récompense ci-dessus. 21 mars—1

5 piastres de recompense.

PARTIE marronne, ZOE ou ELISA, jeune mulâtresse créole, âgée d'environ 15 ans; taille un peu forte, cheveux plats et taillé très ras, le devant de la bouche dégarni de dents, teint d'Indien. Elle porte ordinairement son mouchoir volant sur la tête. Elle est partie marronne dimanche soir, 26 mars, vers 8 heures.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la logera dans une des geôles de la ville, ou la ramènera chez sa maîtresse, rue de l'Esplanade, No 79. 26 mars—1

MUSIQUE—Poésie de la valse, par Théo. La Hache.—Etudes de la vélocité, pour piano, en trente exercices, par Czerny, en trois livres pour 73 c.—Fantaisie sur les motifs de Verdi, opéra, Attila, variée par Duvernoy—La Belle Indienne, valse brillante.—Héloïse, Polka.—La Blanche Polka, par Jullien.—Valse Redowa, par Burgmuller.—A vendre par MAYO, 25 mars—3 Mag. de musique, 5, rue du Camp.

30 Barons [illegible] 38 demi balles bouchons velours, en débarquement du brick Margareta, Malaga, à vendre par WILIS & EGANA, 7 mars 86, rue Bienville

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Navire Caspian, Towey, pr New York.
Hargrave, Duncan, pr Baltimore.
Grenada, Spooner, pr Boston.
Ontario, Cheever, pr la Havane.
Henry Sesmith, Cluis, pr Stockolm.
Brick Arturo, Recona, pr Barcelonne.
Gilbert Hatfield, Kingsbury, pr Charleston.
Lucy Watts, Watts, pr Baltimore.
Goelette Ganges, Handy, pr Savannah.
Monterrey, Appeby, pr Apalachicola.
Lucy Ann, Spear, pr New York.
Jas Henry, Hale, pr Wilmington.

ARRIVES.

Navire Jno G Coster, Durfey, de New York.
Rome, Manson, du Havre.
Indiana, Bennet, de New York.
Orion, Winsor, de Boston.
Barque Tay, Adams, de Greenock.
Hudson, Page, de New York.
Cantero, Shields, de Rio Janeiro.
Saxony, Paine, de Boston.
Brick Perfect, Gardiner, de Tampico.
Martha Kingman, Buckman, de St Thomas.
Telegraph, Young, des Bermudes.
Goelette J P Larand, Thompson, de Vera Cruz.
Laura Virginia, Sweet, de Vera Cruz.
Dream, McKay, de Balize Honduras.
Diadem, Lacomb, de Vermillion.
Henry Plantagnet, Caro, de Pensacole.

—STEAMERS.—

St Landry, Dugas, Lafourche.
Ellen Kay, de Shreveport.
Mobile, Hatton, de Mobile.
Empire, Childs, de Louisville.
Correo, Johnson, des Opelousas.
A W Vanleer, McCall, de St Francisville.
Music, Desfarts, de Lockport.
Uncle Sam, Jourdan, de Bayou Sara.
Jas L Day, Wood, de Mobile.

Chargement du navire Rome, du Havre—5 colis marchandises P & J Lacoste—1 L Lebourdier—3 J Halen—4 Reynaud, Cuculu & Co—1 W Armstrong—1 Mailard & Armstead—1 Ferriday, Bathurst & Co—4 G Duvivier—1 B Rodrigues—4 A Croner—3 P Truflou—10 Lorne & Frere—2 J J Albert—4 O Tatanpon—1 F Perret—2 Elder & Doring—1 A & Z Cavelier—1 Lusson & Silvestre—1 F Fryer—22 T Moreau—3 Thomas Medley & Co—8 Bordères & Co—2 Talout frères—1 D H Holmes—7 L Rapp & Co—4 Pinard & Rey—1 R Hall—4 F Hotald—1 T E Benoist—3 J Levoix—2 Chauviere—4 à ordre.

MEMORANDA.

New-York, 9 mars.—Expediee, barque R H Douglas, Norval pour la Nlle-Orleans.

LIGNE DES STEAMERS CUNARD.

DE LIVERPOOL.

Caledonia	Boston,	Samedi	11 Mars
America	New York,	Samedi	25 Mars.
Acadia	Boston,	Samedi	8 Avril.
Hibernia	New-York,	Samedi	15 Avril.

D'AMERIQUE.

Caledonia	Boston,	Mercredi	5 Avril.
America	New York,	Mercredi	19 Avril.
Acadia	Boston,	Mercredi	3 Mai.
Hibernia	New York,	Mercredi	10 Mai.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer que je ne suis plus candidat à la place de recorder de la Premiere Municipalite.

En me retirant je remercie sincèrement mes amis de leurs bonnes intentions à mon egard.

L. P. BUREAU.

LE navire ROME, capitaine Mouson, du Havre, est en déchargement vis-à-vis le rail road, les consignataires sont requis de prendre leurs marchandises sur la Levee, celles dont les entrées n'auront pas ete faites dans les cinq jours seront envoyées aux entrepôts publics. BAILEY & BAXTER, 20 mars 77, rue de la Commune.

AVIS.

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public, qu'à compter de ce jour, ils ont ouvert le Restaurant des Etats Unis, au lac Pontchartrain, vis-à-vis du grand hôtel. On trouvera chez eux du poisson toujours frais, les mets les mieux préparés et des vins fins, à tout heure. F. BINET & MAURE.

AVIS.

Champagne de N. H. Schreider

LE soussigné, seul importeur de la marque ci-dessus, prévient le public que le véritable vin de Schreider porte l'étiquette et le nom de N. H. SCHREIDER.

Avant appris que depuis quelques temps des vins portant des marques à peu près semblables, les sieurs F. N. Schreider & Sardera sont offerts en vente sur le marché de la Nouvelle-Orléans, nous avons recours à la publicité pour prévenir le public de cette fraude. Boston, 16 mars 1848. JOHN D. M. WILLIAMS.

En déchargement du navire Saxony de Boston 50 paniers vin de champagne de la marque ci-dessus, dont nous avons le pouvoir un assortiment complet de pintes et pintes, venant de MM JOHN D. M. WILLIAMS. 33, rue Gravier

HUILE D'OLIVE.—700 paniers huile d'olive en quarts et en demi bouteilles, maintenant en déchargement du navire Mozart, de Marseilles, et à vendre par GEORGE GREEN & Bro., 99, rue Gravier.

BALLES de fleurs de romarin, do de fleurs de lavande, do d'écorce d'orange, do de citron, do de racines de serpentaire, do de lichen d'Islande, do d'Islande, do de Pinkroot, en débarquement et à vendre par H. BONNABEL, Droguiste, 37, rue Tchapitoulas.

EN débarquement du navire London, du Havre, et à vendre par D. LANATA, 25 meules fromage Gruyère, 25 caisses absinthe suisse. Nos 9 & 10, rue Jefferson.

FOIN—400 balles de choix de North River, en déchargement du navire Indiana, de New-York, et à vendre par JOHN O. WOODRUFF, 43, Magasins.

A Vendre en débarquement du brick Victoria, de Bordeaux: 13 barriques vin rouge, pour familles, 40 do vin rouge bon ordinaire, 100 barils vin blanc Haut Sauterne. Par POUGET FILS, 19, rue Conti, entre Chartres et Levée

Pompes.—Appareils pour les Bains et les Cuisines.

JOHN McCARTY, plombier, No 124 rue du Camp, Nlle-Orleans, vient de recevoir un grand assortiment de robinets en cuivre de différentes grandeurs; pompes de force, pompes à bière, etc. etc.; ustensiles de cuisines, tubes à bains, installations de bains à douches. Réparations et pose de tuyaux de plomb, ainsi que toute autre espèce d'ouvrage dans sa ligne; réparations pour navires et bateaux à vapeur faites en peu de temps. Les ordres seront remplis dans le plus bref délai. 22 m

Succession de John S. Lindner.

LES créanciers de cette succession sont priés de présenter leurs comptes aux soussignés, exécuteurs testamentaires de John S. Lindner, rue de Chartres, No 47, et ceux qui doivent à cette succession sont priés de payer leurs comptes au dits exécuteurs testamentaires. Nlle Orléans, 17 mars 1848. J. W. HINKS, D. MIESEGAES, H. ADDICKS.

COGNAC—10 demi-pipes Maglory, 1831; 20 quarts pipes Maglory, 1831; 20 do do Jean Louis, 1835, 20 huitièmes do do do; 30 quarts Pinet, Castillon & Co., 20 huitièmes do do; 40 quarts Otard, Dupuy & Co.; 5 demi pipes J. Brand, 6me preuve, 10 quarts pipes do do; 10 demi-pipes John Durand & Co, La Rochelle; 100 quarts pipes do do. Le tout dans les magasins de la Douane, à vendre par J. & J. TARDOS, 18 mars 15, rue Conti.

VINS en barriques—140 barriques vin rouge St Emilion Nos 1, 2, 3 et 4; 30 do do Montferrand; 20 do do St-Estèphe Medoc; 20 do do Paulliac Medoc; 20 do do St-Julien Medoc; 60 do do Chateau Margaux; 40 do do Gruau Larose; 55 do do Chateau Lafitte; 60 do do Chateau Leoville; 20 do do blanc, Haut Sauterne et Haut Barsac, à vendre par NUMA LACOSTE, 147 rue Royale. 21 fev

VINS en demi barriques—200 demi barriques St-Emilion, Nos 1, 2, 3 et 4, St-Estèphe Medoc, St-Julien Medoc, Chateau Margaux, Chateau Lafitte, Chateau Léoville, Barsac, Sauterne, Haut Barsac et Haut Sauterne, à vendre par NUMA LACOSTE, 147 rue Royale. 21 fev

COGNAC—60 demi et quarts de pipes des marques A. Boutirou, E. Loupuy, Menier frères et Castillon, à vendre par NUMA LACOSTE, 147 rue Royale. 21 fev

LIQUEURS—300 caisses Absinthe Versa et Lecoultre, Saumagel et Bruneton, 6 do de 25 paniers anisette extra superfine, 75 caisses de douze bouteilles et 24 demi do liqueurs fines, surfines et superfines, 30 do curaçao différents modèles, 30 do marasquino, 60 paniers de bouteilles guignolet, à vendre par NUMA LACOSTE, 147 rue Royale. 21 fev

CHAMPAGNE—300 paniers en bouteilles et demi do, la clef et de la Couronne, à vendre par NUMA LACOSTE, 147 rue Royale. 21 fev

CONSERVES—6,000 boites, demi boites et quart de boites sardines à l'huile, 600 boites et demi boites petits pois, 200 boites et demi do câpres à l'huile, 100 demi boites truffes au naturel, à vendre par NUMA LACOSTE, 147 rue Royale. 21 fev

FRUITS—100 fruits au jus Thesoneaud, Nelson, Dupoy et Chauvet fils, 400 caisses cerises, poires, prunes, pêches, abricots et fruits assortis à l'eau de vie, à vendre par NUMA LACOSTE, 147 rue Royale. 21 fev

PRUNES SECHES—95 caisses de douze paubans différents modèles de la marque Pau & co, à vendre par NUMA LACOSTE, 147 rue Royale. 21 fev

HUILE, Salaisons, Bouteilles, Damejeannes, etc. etc—300 paniers de 12 bouteilles et 24 demi do huile Plagniol; 200 caisses capres, cornichons, olives et anchois, 400 paniers bouteilles et demi do de toutes qualités, 1,000 damejeannes de 1, 2, 3, 4 et 5 gallons, 300 milliers bouchons à bouteilles, demi do et à damejeannes, 20,000 capsules pour bouteilles, à vendre par NUMA LACOSTE, 147 rue Royale. 21 fev

SAUCISSONS de Lyon—6 barils en débarquement du navire Pie IX, venant du Havre, à vendre par NUMA LACOSTE, 147 rue Royale. 21 fev

PAPIER FAYARD & BLAYN.

UN Dépôt du papier Fayard & Blayn, a été, établi chez les soussignés.

Ce médicament, dont les propriétés sont constatées depuis long-temps par des milliers de cures, est d'un emploi inappréciable dans beaucoup de maladies inflammatoires, contre lesquelles il est peu de remèdes efficaces; aussi est-il généralement regardé, par le grand nombre de nos médecins célèbres, comme l'agent le plus actif et le moins irritant dans les affections suivantes:

1o La goutte: il diminue l'intensité de l'accès; 2o Les rhumatismes; 3o Les brûlures légères et superficielles sont guéries avec quelques applications de ce papier; 4o Les plaies et les blessures; 5o Les cors, oignons, œils de perdrix; 6o Le papier Fayard & Blayn entretient les cautères et en hâte l'état.

Pour plus de détail voir le prospectus chez Vve. HEBERT, Libraire, 144, rue de Chartres; Et chez LARCHE, Pharmacien, Coin des rues St Anne et Royale. 10 mars

SUCRE de la Havane—En magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,

LIGNE D'OMNIBUS DE LAFAYETTE ET NOUVELLE-ORLEANS.

HART THOMAS & Co, informent le public que les départs de leurs voitures auront lieu à dater de ce jour, comme suit:

De la rue Jackson, Lafayette:

Première voiture, à	6 heures	A. M.
Dernière do à	8 do	P. M.

De la rue du Canal:

Première voiture, à	6 1/2 h.	A. M.
Dernière do à	8 1/2 h.	P. M.

Départs du bas de la ville:

De la Presse à Coton d'en bas, 3me Municipalité.

Première voiture, à	6 heures	P. M.
Dernière do à	7 3/4 h.	P. M.

De la rue du Canal:

Première voiture, à	6 1/2 h.	A. M.
Dernière do à	8 1/4 h.	P. M.

Il n'est pas permis de fumer dans les omnibus lorsqu'il y a des dames.

Billets à vendre au No. 52, rue des Magasins. 28 mars—1an.

LIQUIDATION VOLONTAIRE.

LE soussigné désirant clore les affaires de sa maison, a l'honneur d'informer très respectueusement sa nombreuse clientelle et les dames en général, qu'à partir de ce moment il vendra, à des prix extrêmement réduits, toutes les marchandises composant son assortiment de nouveautés parisiennes. Les limites d'un avisde gazette ne permettant pas d'énumérer tous les articles en magasin, il se contentera d'en citer quelques uns.

Très grand choix de mousselines blanches et en couleurs, brodées, unies et à carreaux pour robes; barege riche et extra riche, unis, brodés, imprimés à grands et petits dessins; robes blanches brodées, à plis, à volant et à plusieurs jupes, depuis $6; mouchoirs batiste fils unis, à bandes satin, à ourlets, dito brodés, garnis de valenciennes, depuis $9 la douzaine, à $75 pièce, gros de Naples et poult de soie noirs, à 80 cents la yarde; moire noire, grande largeur; foulard tout soie, à $1; dito trame, à 60 cents; jaconat français, à 30 cents la yarde; toile du Nord pour robe et habillements d'enfant, batiste d'Ecosse en couleur, châles et écharpes cachemire brochée; dito imprimées; dito dentelles mûres; crêpe de Chine, unis et brodés, blancs et couleurs; cols, pellerines, chemisettes, bonnets de baptême brodés; éventails de 10 cents à $30 pièce; chemises d'hommes en toile de Paris; robes de baptême en mousselines brodées et batiste fil, garnies de valenciennes, et une infinité d'autres objets, trop longs à détailler.

Aussi—L'installation du magasin, avec ou sans ses glaces.

N. B.—Les personnes qui doivent à la maison, sont priées de faire régler leurs comptes. K. D. FANES, 23 mars 146 rue Royale

COTON BLANC pour le marché mexicain.—20 caisses impérial, venant d'arriver, et à vendre par J. W. SPRING, 73, rue des Magasins, 24 mars—2 au premier.

GUERISON RADICALE des rhumatismes chroniques, pâles couleurs et suppressions des menstrues chez les femmes, migraine, tâches, rougeurs et demangeaisons de la peau, fièvres intermittentes et ecrouelements.

Sirop anti-rhumatismal.
Pilules emménagogues toniques et fébrifuges
Baume anti-nevralgique (pour la migraine.
Pommade pour les tâches sur la peau.
Injection astringente.

15 années de pratique dans les colonies françaises et anglaises, et aidé de médecins distingués, m'ont mis à même de perfectionner les remèdes que j'ai l'honneur d'offrir aujourd'hui au public de cette ville.

Toutes ces préparations faites avec soin, et exemptes de mercure et d'opium, sont composées d'extraits de végétaux.

Un prospectus signé de l'auteur, accompagne chaque spécialité.

MM. les médecins qui voudront me faire l'honneur de s'assurer de l'efficacité de mes préparations en trouveront à leur disposition.

Les honorables personnes et médecins desquels je possède des certificats, n'étant point connues du public, je m'abstiens de les publier et laisse à ceux qui voudront bien m'honorer de leur confiance, le soin de faire l'éloge de ces préparations.

Chaque bouteille ou flacon porte l'étiquette revêtue de la signature à la main de l'auteur.

Nouvelle Orléans, se vend chez M. Louis Paris, pharmacien, encoignure des rues Dauphine et St-Jean, ou chez le soussigné, encoignure des rues St-Anne et Dauphine, maison de M. Voisin. LOUIS CASTEL. 25 mars—1m Pharmacien.

BANQUE DE CITE.

9 janvier 1848.

LES propriétaires des ci-dessous décrites à [illegible] cette institution sont offertes en vente. Conditions: Un tiers comptant et la balance, avalisée en deux ans, portant 7 pour cent d'intérêt. Si les dites propriétés ne sont pas vendues à l'amiable d'ici au courant du mois d'avril prochain, elles seront alors vendues à l'encan.

Les personnes qui désireraient entrer en marché, pourront savoir les prix demandés de ces propriétés en s'adressant au soussigné à la Banque. R. J. PALFREY, caissier.

Le beau magasin à 4 étages, sis rue Tchoupitoulas No 91, ayant 30 pieds 11 pouces de façade sur 140 pieds de profondeur, et 25 pieds face à la rue des Magasins, loué à bail jusqu'au 1er novembre pour $2100 par mois.

Le magasin connu sous le nom de MAGASIN DE PRESSE, No 301 rue Tchoupitoulas, le terrain mesurant 64 pieds 2 1/2 pouces, sur 174 pieds 7 pouces de profondeur le magasin mesurant 52 pieds sur 130 pieds, bail jusqu'à fin le tout, 62 pieds sur 25 pieds, loué à bail jusqu'au 1er novembre pour $150 par mois.

Les 4 maisons à trois étages avec magasin au dessous, désignées sous les Nos 114, 116, 122 et 124 rue Tchoupitoulas, chacune mesurant 24 pieds 4 pouces de face, et environ 104 pieds de profondeur, chacune louée à bail jusqu'au 1er novembre prochain à $75 par mois. Les sept magasins à deux étages sur la rue de la Commune, portant les Nos 53, 57, 59, 61, 63, 65 et 67, mesurant environ 20 pieds de face, sur 90 pieds de profondeur, loués à bail jusqu'au 1er novembre pour $41 66 par mois.

Les deux maisons et magasins en briques rue Girod, portant les Nos 26 et 28, mesurant 30 pieds de face sur 86 pieds de profondeur loués jusqu'au 1er novembre à $12 50 par mois.

Les trois magasins à 4 étages Nos. 105, 106 et 107 sur la rue de la Nouvelle Levée, mesurant 21 pieds 2 pouces et 2 lignes de face, No 106 mesurant 19 pieds 6 pouces 6 lignes de façade et No 107 mesurant 19 pieds 1 pouce 4 lignes de façade, sur 112 pieds 3 pouces de profondeur, chacun d'eux loués à bail jusqu'au 1er novembre à $83 50 par mois.

Les six magasins à 3 étages Nos 111, 112, 113, 114, 115 et 116 rue de la Nouvelle-Levée, chacun mesurant 17 pieds 4 pouces 1/2 sur 99 pieds de profondeur, avec droit à une allée commune à la rue derrière du tout, ayant 4 pieds de large, tous loués jusqu'au 1er novembre prochain à $45 par mois chaque.

Le magasin en briques à 4 étages, numéro 26, rue de la Nouvelle Levée, mesurant 23 pieds 2 pouces 6 lignes de face sur 91 pieds 9 pouces 5 lignes, ou il se rétrécit de 5 pieds 4 pouces 6 lignes, et de là une profondeur de 90 pieds 3 pouces 3 lignes, faisant un total sur la ligne laterale de 126 pieds, loué à bail jusqu'au 1er novembre à $150 par mois.

Les deux magasins en briques à trois étages, avec façade de granit, situés au coin et face à la rue de la Levée, à la rue Conti, et au chemin public, mesurant 43 pieds 10 1/2 pouces face au chemin public, 57 pieds 4 pouces sur la rue Conti et 42 pieds 4 pouces et demi sur la rue de la Levée sur 63 pieds 8 pouces sur l'autre côté, loués à bail jusqu'au 1er novembre 1847, à raison de $1,500 par an, payable tous les mois.

Trois lots sur la rue Annonciation dans l'îlet borné par les rues Robin, Annonciation, Bassin et Constance, chacun mesurant 29 pieds 9 pouces de face et sur le fond, sur 120 pieds de profondeur.

Quatre lots sur la rue Constance dans le même îlet, avec les mêmes dimensions. 9jan—3ps

Garthwaite, Payan & Co.

10, rue du Canal, entre Chartres et N.-Levée,

ONT reçu par les navires suivants, Southern, Manchester et Richard Cobden, qu'ils offrent à des prix excessivement bas pour du comptant ou l'équivalent les marchandises suivantes, par eux manufacturées.

Habits et levites en drap français, anglais, allemand et américain, de couleur noire et bleue, paletots, paletots sacs; habits vestes nouveau genre à la Cerro Gordo et à la d'Isary, de casimir anglais et américain; tweeds unis, à carreaux, couleur fantaisie et noirs.

Pantalons casimir, satin laine et drap noir français, casimir noir à côte et à maille, casimirs fantaisie de toutes couleurs, à carreaux, à raies et gris de fer, satinet ou casimir américain, moitié laine et coton, noir, vert, bleu uni, gris de fer, à carreaux, à raies et noir uni, casimir uni et de fantaisie, cotonnade française et américaine et lug cabin pour nègres, mérinos noir, français, allemand et anglais.

Gilets de dessous, cachemire fantaisie, velours soie noire, satin noir et de couleur, alépine noire, basin blanc et de toutes sortes de couleurs, poil de chèvre unis et de couleur, soie cronice française, de Barrata, noire, à raies, à fleurs et à carreaux, étoffe de Paris à dessins, à fleurs d'argent et à fil d'or pour soirées et bals, fonds blanc, bleu clair et paille, articles tout nouveau.

Chemises toile d'Irlande, coton devant toile, toile à raies et à dessins, indienne, coton à raies, Singal, Hickory, tricots blanc écru et couleur de laine, tricots laine, mérinos, d'hiver et d'été.

Articles assortis—Bretelles gomme élastique des manufactures françaises et américaines; chaussons anglais et allemands; coton écrude prix de $1 à $3 la douzaine; cravates soie noire; cols satin noir et fantaisie; idem poil de chèvre, noir et gris; idem d'alepine noire; faux cols de toile; caleçons de toile d'Irlande; coton croisé et uni, blanc et écru, idem blanc et écru; coton uni; flanelle blanche; idem de molleton blanc et écru; gants de peau noire et blanche, de la célèbre marque Chamson & Co; coton: filoselle et soie de toute couleur; un assortiment de cravates d'été, de mouchoirs de poche, batiste, blanc et de couleur; 300 tours de malles de 4 chaque et de 3 chaque, couvertes en peaux et en toile cirée, parapluies en soie des Indes et coton, de $8 à 34 pouces.

Les habitants, marchands, pacotilleurs et le public, sont respectueusement invités à venir examiner les marchandises ci-dessus, avant de faire leurs achats ailleurs. Le peu d'habillements d'hiver qui nous restent sont à vendre à bas prix. 19janv

A VENDRE, en débarquement du navire Niobe, du Havre, cinq caisses porcelaine et verrerie pour ornement de cheminée, table de centre et toilette, et cabarets. 13 mars V. MAIGNAN, 87, rue St Louis.

EN débarquement du brick suédois Nolide, et à vendre par les soussignés, avec privilège du "drawback":

29 barriques vin rouge,
25 quarts imitation Porto (vieux),
25 barils Madere,
25 do vin blanc,
20 do vin rouge,
12 do vin de muscat,
300 caisses vin rouge,
25 estagnons divers en essences,
MARTIAL PEYRET & Co,
15 mars 27, rue St Louis

Chapellerie Parisienne.

A. MARCHAL. 40, RUE DE CHARTRES.

Vient de recevoir par les navires Pie IX et Françoise, du Havre:

6 caisses chapeaux soie,
5 do do castor gris, mode
1 do do feutre gris, Anti-Cholera.
1 do do feutre noir,
10 do do paille, bords simples;
2 do do do cadet, bords simples,
2 do do do hommes, bords doubles,
3 do do do Italie pour hommes.
2 do do do Suisse do.
12 douzaines casquettes paille pour enfants.
10 do chapeaux feutre, mode Joinville.
4 do do codet, couleur gris.

Une partie de ces marchandises peut être vendue pour l'exportation. 1 mars

G. W. DUNHAM, Manufacturier de BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS. [illegible]

EN débarquement du navire Orlando, [illegible] 125 fromages de tête de porc, à vendre par FABRIS, Frères, Rue Royale et Dauphine.

GRANDE LOGE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

LES Membres de la Grande Loge sont prévenus qu'il y aura SEANCE de session régulière ce jour LUNDI 27 courant, à 8 heures du soir, et jours suivants à la même heure—ils sont priés d'y assister.

Par mandement. F. VERRIER, 27 mars Gr. Secrétaire

AVIS.—Le steamer anglais des Indes Occidentales, venant de Southampton et la Havane, arrivera à l'île aux Vaisseaux samedi 1er avril prochain, et repartira le même jour pour la Vera Cruz et Tampico.

Les passagers (sans lettres ni journaux) pour le Mexique seront transportés au steamer par le chemin de fer du Golfe du Mexique au débarcadère Proctor, et de là par le steamer auxiliaire à basse pression Bolivar, capitaine S. Henderson.

Prix du passage $3, et le même prix pour retourner en ville, pour les personnes désireuses de visiter l'île aux Vaisseaux et le steamer anglais—en tout 6 piastres.

Les passagers sont invités à se trouver à 9 heures A. M., au dépôt du chemin de fer du Golfe du Mexique, samedi 1er avril prochain.

Pour plus amples informations, s'adresser (pendant l'absence de M. G. Musson) au bureau de A. Gordon, No 6, rue de la Levée. 27 mars G. MUSSON, Contrôleur.

POUR LA HAVANE.—Partant mercredi 29 courant.—Le brick paquebot fin voilier SALVADORA, (A. 1), capt. Evans, partira positivement, comme il est dit ci-dessus. Pour passage seulement s'adresser au capitaine à bord ou à Y. QUADRAS, 25 m Enc. Place d'Armes et Chartres.

Anti Dyspeptique et tonique amer Du Dr A. W. COLEMAN.

Pour la guérison des dyspepsies, nausées, maladies de foie, constipations, maux de tête, aigreurs. Comme tonique dans plusieurs des maladies fébriles particulières à ce climat, et comme préventif du typhus et maladies contagieuses.

Des médecins de premier ordre s'emploient dans cette ville dans leurs ordonnances, dans toutes les maladies de grossesse, savoir: nausées, hystériques, migraines, coliques, défaillances et irritation nerveuses, de préférence à toutes les préparations de Valériane.

Nul remède ne lui est comparable pour les maladies de femmes. (Voyez la manière de l'employer sur les bouteilles.)

Mis en quarts de bouteille avec le nom de l'inventeur en grandes lettres.

Prix: $1 par bouteille ou $5 pour 6 bouteilles, une remise libérale sera faite aux négociants.

A vendre chez PICKLES & Co, 40, rue du Canal, et 24, rue des Magasins; KENNEDY, 6, rue St Charles, ainsi que chez le propriétaire, 92, rue Poydras. 22 mars—1m V&C

Guérison garantie.

CÉLÈBRE POTION DU DR. COLEMAN, POUR LES [illegible]

Cette préparation célèbre a reçu l'approbation du corps médical. Cette composition est faite de végétaux. Les conditions auxquelles elle est offerte au public, est une recommandation suffisante. Elle est dégagée de tout goût désagréable, et n'incommode nullement le malade.

Dans tous les cas où la guérison ne serait pas obtenue, l'argent sera remboursé.

A vendre chez H. KENNEDY 64, rue St Charles, ou chez le Propriétaire, 92, rue Poydras. 22 mars—1m V&C

ESSENTIEL AUX MALADES—ANTI-IRRITANT AMONIACAL CONCENTRE de HOLMES:

Remède souverain pour les rhumatismes, névralgie de la tête, épaules, poitrine, bras, mains, jambes, &c., &c. Toutes les maladies nerveuses, maux de têtes, étourdissements, congestion à la tête, affections de poitrines, côtes et épaules, dyspepsies, sciatiques, lumbago, bronchites, douleurs dans le dos et les côtes, épilepsies, paralysies, goutte, inflammations et douleurs d'entrailles, pertes des esquinancies, palpitations de cœur, doute, rhumatismes, indigestions, contusions, fièvres, tumeurs blanches, mal de gorge, hystériques, ainsi que beaucoup d'autres maladies. Le remède se dessus forme un vésicatoire de n'importe quelle dimension dans l'espace de 3 à 5 minutes. Les maladies ci-dessus seront traitées par ce nouveau remède anti-irritant. Les steamboats et les navires feront bien de s'approvisionner de ce remède. A vendre au bureau 150, rue Carondelet, où la manière de s'en servir sera indiquée par le propriétaire. 14 fev—3m

Remède magique de Dalley.

Le seul véritable porte toujours, sur l'enveloppe de chaque boîte, la signature du propriétaire, "H. DALLEY" écrite à la main.

Dépôt du Sud, au No 151, rue Chartres, Nouvelle-Orléans. 13mars—1an

PAVILLON ST-ANTOINE.

COURVOISIER & Co, préviennent le public que dimanche 26 du courant, ils feront l'ouverture de leur Pavillon, où ils s'empresseront d'offrir aux vrais amateurs des Glaces et Sorbets, tout par le parfum que par la variété et la bonté de leur confection, ne le cèdent à aucun autre.

Les embellissements nouveaux faits à ce jardin, ainsi qu'un service qui ne laissera rien à désirer, doivent leur assurer, pour cette saison nouvelle qui se passe, un patronage digne de la faveur dont ils jouissent ici. 25m

Grenadiers Gardes d'Orleans

ATTENTION!

IL y aura vendredi 31 mars courant une élection de deux sergens à l'Arsenal, de 7 à 8 heures et 1/2—Par ordre du comité. 27 mars Wm. ANDRY, Secrétaire.

VICOMTE DE BRAGELONNE.

PAR ALEX DUMAS

LA 5ème livraison de cet intéressant ouvrage, faisant suite aux Trois Mousquetaires et à Vingt ans Après, par Alexandre Dumas, est en vente à la librairie de VICTOR HEBERT, 27 m 149 rue de Chartres.

PRUNES SECHES—10 caisses de 24 paubans de 4 1/2 liv. 10 caisses de 24 paubans de 5 1/2 liv. 5 do 16 do 6 do à vendre par B. TALAMON, 27mars 182, rue Royale.

HUILE D'OLIVE FRAICHE—150 paniers de la marque James Plagnol, 24 onces, à vendre par B. TALAMON, 27mars 182, rue Royale.

FRUITS A L'EAU DE VIE—12 caisses cerises, marque André Mateloy. 40 caisses cerises, marque Champion. 24 do poires do do, paubans de 1/2 litres, 24 do prunes, do do do do do; 24 do abricots, do do do do; 24 do poires, prunes, abricots, do 1 do. A vendre par B. TALAMON, 27 mars 182, rue Royale.

VINS—150 caisses vin rouge St. Estèphe Medoc, 150 caisses vin rouge St Julien Medoc, 40 barriques do Estèphe et Macau Medoc, 40 barils vin blanc Haut-Sauterne. 45 do do do vieux, 30 caisses do Frontignac. 17 barriques vin rouge de Marseille, marque Bergasse, à vendre par B. TALAMON, 27 mars 182, rue Royale.

EAU-DE-VIE—11 quarts pipes de la marque J. J. Dupuy, 4me preuve. 15 demi pipes, marque J. J. Dupuy, 4me preuve, 12 quarts do do Alex. Seignette, 12 quarts pipes do J. J. Ducastaing & Cie. *Et dans le Magasin de la Douane.* 5 demi pipes eau de vie J. J. Dupuy, 4me preuve, à vendre par B. TALAMON, 27mars 182, rue Royale.

RIZ—35 tiercauts, en débarquement du brick Tonnerr, à vendre par B. VALLS, 27 mars 37, Commune.

Marchandises sèches au draw-back.

REÇUS par les derniers arrivages, et à vendre à bas prix par les soussignés: 30 caisses jaconats imprimés, anglais. 15 do indiennes. DUFOUR, DURAND & Co, 27mars 25, rue Chartres

Mme DUBALEN

A l'honneur de prévenir les Dames de la Nouvelle Orléans, qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un joli assortiment de Chapeaux dentelle noire et blanche et de Chapeaux de paille blancs très fins, et Chapeaux crins blancs et autres. Elle les mettra en vente le mardi 28 courant, rue Royale, 156. 25m—4t

QUINCAILLERIE.

E. WEYSHAM & FRERE, Successeurs de W. A. Ryan

No. 48, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans.

IMPORTEURS de quincaillerie, coutellerie, haches, casse-têtes, pioches, fourches, bêches, pelles, clous, forges et coupés, chaudières françaises, moulins à maïs, charrues, cordes, serrures, fenêtres, couplets, pentures à gonds et pattes, outils, scies, tarrières, limes, verroux, targettes, loquets, vis, fusils, capsules et bourres, poudre, et articles pour la pêche, &c. 25mars—6m

No. 100, rue de Chartres. VENTE AU PRIX COUTANT SANS CHARLATANISME.

LE stock entier de bijouterie, montres, argenterie, &c., &c., est offert en vente au prix coûtant. Voyez et examinez par vous mêmes, chez GALLET, 100, rue de Chartres. A deux portes de la rue Conti. 21 mars—5

Banque des Citoyens

A UNE assemblée des Commissaires et Directeurs de cette Banque, qui a eu lieu le samedi 13 courant, M. Michel Musson a été dûment élu caissier de la dite institution. Nlle-Orléans, le 23 mars. V. ALLAIN, Président. 24 mars

CHAUX supérieure—500 barils chaux fraîche calcinée dans la carrière de marbre de Cap Girardeau, 500 barils chaux ordinaire de Thomaston, à vendre par P. H. MONSSEAUX, 9 mars Vieux Bassin Marble Yard.

AVIS.

M. ANTOINE CARRIERE, 24 Vieille Levee, est mon Agent dûment autorisé pendant mon absence de la ville. 23m—1f CH. MILLS.

HUILE D'OLIVE—325 paniers huile d'olive, ayant droit au draw back, en débarquement du navire Pie IX, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 26 fev—3 31, Vieille Levee.

AVIS AUX CORDONNIERS.

A VENDRE à bas prix par le soussigné: 1 caisse peaux vernis de Nyn, &c., 1 do do do de Houette, 1 do maroquins noirs, 1 do Peaux de veaux cirées, 1 do Prunelle noire, 1 do fil à cordonnier. D. B. MACARTY 26fev 230, Bourbon.

A louer à bail ou sans bail,

UN superbe magasin neuf à deux étages et à l'épreuve du feu, très convenable pour un magasin d'entrepôt: situé rue de la Levée entre la grande presse à coton d'en bas et la petite presse, 3me municipalité: pour les conditions s'adresser à ADOLPHE BOULANGE, 9 mars—3m Rue Marigny No 3, 3me municipalité

MARCHANDISES au drawback.—Maintenant dans le port et à vendre à bas prix, par les soussignés, les articles ci-après, convenables pour les marchés mexicains: 12 ballots jaconats français bas prix, 4 caisses jaconats anglais do, 5 balles coton blanc anglais; 1 caisse foulards soie; 2 do foulards coton; 4 do fil à coudre, 900 yardes; 2 do mouchoirs madapolam; 2 do dentelles imitation Valenciennes. DUFOUR, DURAND & Co, 13 mars 25, Chartres.

Eau-de-vie de Cognac et Rochelle.

LE soussigné a reçu par les derniers arrivages de Bordeaux un grand assortiment d'eau-de-vie des premières marques, telles que: Otard, Dupuy & Co, Cognac, en demi, quarts et huitièmes de pipes, 1re qualité, J. Rouyer, Guillet & Co, do do, D. & J. Motard & Co, do do do, Célèbre Brandy Wine, qualité très supérieure, Champagne & Co cognac do, A. Seignette Rochelle do, Propriétaires unis Rochelle. Le tout dans les magasins de la douane, à vendre à des prix modérés par [illegible]. 16 mars [illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 28 MARS 1848.

ANNE DE BOULEN,

Grand opéra en 3 actes et 6 tableaux, de Donizetti.

Le spectacle commencera à 7 heures.

SALLE DE BAL ST-LOUIS.

LUNDI 27 et MARDI 28 MARS.

GRAND TRIOMPHE DES ARTISTES MODELES DE L'ODEON DE NEW-YORK, &c.

Jn. PINTEUX, DIRECTEUR.

CROUPES des ARTISTES MODELES du professeur L. ELLSLER. Les artistes modèles auront l'honneur de donner une représentation de leurs célèbres grands tableaux vivants et poses plastiques, lesquels ont été considérés comme les plus classiques et instructifs qui aient jamais paru dans aucun pays.

18 TABLEAUX EN 3 PARTIES

Pour la description, voyez les petites affiches.

PRIX D'ENTRÉE:

PARQUET,	UNE PIASTRE.
GALERIE,	CINQUANTE CENTS

On peut avoir des billets au bureau de la Salle St-Louis, de dix heures à deux heures après-midi.

Les portes seront ouvertes à six heures, la représentation commencera à sept heures et demie. N. B.—La Salle de Bal St Louis est bien aérée. 27 mars—2

THEATRE ST-CHARLES.

ARTISTES MODELES.

CE SOIR la Compagnie d'ARTISTES-MODELES du docteur COLLYER, formée parmi les sujets des académies des arts de LONDRES et PARIS, et composée de VINGT PERSONNES DES DEUX SEXES, donnera une représentation de tableaux vivants, personnifiant les tableaux et les groupes statues des grands maîtres.

La première partie se composera de poses classiques comprenant huit groupes différents, représentant des statues de Marbre. La seconde partie comprendra huit magnifiques tableaux coloriés demeurant tous. Le spectacle sera terminé par une pièce comique.

Pour la description, voyez les affiches.

Les bureaux seront ouverts de dix heures à cinq heures et les portes à six heures et demie, la représentation commencera à sept.

PRIX D'ENTRÉE—Loges et Parquets, $1; Secondes et Troisièmes, 50 cents; Galleries, 25 cents. 23 mars

COURSES,

HIPPODROME DE BINGAMAN, A ALGER.

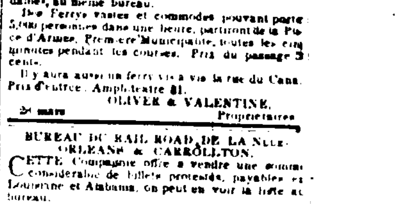

JOCKEY CLUB D'ORLÉANS.

Premier Jour.

MARDI, 28 MARS 1848.

La Course commencera à deux heures P. M. Courses pour chevaux de trois ans. Souscription $100—Dédit $100. Course de deux milles.

Entrées:

1—Pouliche baie CHARMER, appartenant à F N Roger, issue de Jenny Lind.

2—Pouliche baie CARLOTTA, par imp. de Trustee, mère par Timoleon, app. à Van Leer.

3—Pouliche chataine LITTLE MISTRESS, Blue rock mère, par Wild Bill, ap. T B Goldsby.

4—Pouliche chataine JANET BRAZZA, sœur de Sarah Bladen, app. à Turnbull.

Les membres du Jockey Club pourront se procurer leurs rubans au bureau de l'Hippodrome. Les étrangers pourront se procurer aussi des rubans leur donnant droit au privilège de la course, eux et leurs dames, au même bureau.

Des Ferrys vastes et commodes pouvant porter 5,000 personnes dans une heure, partiront de la Place d'Armes, Première Municipalité, toutes les cinq minutes pendant les courses. Prix du passage 5 cents.

Il y aura aussi un ferry vis-à-vis la rue du Canal. Prix d'entrée, Amphithéâtre $1.

OLIVER & VALENTINE, 24 mars Propriétaires.

BUREAU DU RAIL ROAD DE LA NLLE-ORLEANS & CARROLLTON.

CETTE Compagnie offre à vendre une somme considérable de billets protestés, payables en Louisiane et Alabama, on peut en voir la liste au bureau.

Tous les billets qui n'auront pas été vendus de gré à gré jeudi 30 mars courant, seront vendus ce jour-là à l'encan, à l'Arcade de Banks, à midi, au plus fort enchérisseur.

CHARLES BAQUIER, 2mars—1m Secrétaire.

J. F. LOBRE & Co.,

84, rue de Chartres, entre Conti et Bienville,

ONT en magasin un assortiment complet de fil coton, soie, lacets, cordonnet, agraffes, boutons et généralement tous les objets nécessaires à la couture.

Une très grande variété d'ombrelles, éventails gants, rubans, bas d'enfants, demi-bas et bonnetterie, Eau de Cologne et parfumerie de toutes espèces.

Les Dames sont respectueusement invitées à visiter ce magasin pour leur approvisionnement du printemps.

Aussi—Un très grand choix de jouets d'enfans et poupées. 21 mars

Changement de domicile.

LE soussigné, artificier, a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de transférer ses ateliers rue des Ursulines, à l'encoignure Prieur. On y trouvera constamment toutes espèces de pièces d'artifices préparées, et est muni de manière à pouvoir exécuter dans un très bref délai toutes les commandes dont on voudra bien l'honorer, de quelle importance qu'elles soient.

Toutes les pièces sortant de ses ateliers sont pleinement garanties, et se transportent pour les exécutions sur les lieux, soit en ville soit à la campagne. GUSTAVE CATOIR. 20 mars—3m

Madame ANGELINA a l'honneur d'annoncer au public qu'elle quitte la ville le 31 mars pour se rendre de l'autre bord du lac.

Elle profite de cette occasion pour remercier ses élèves de leur bon patronage. 13 mars—15j

SALON DE CREME A LA GLACE

LE soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il vient de faire l'ouverture de son SALON de CRÊME A LA GLACE, situé rue St Charles, à une porte de la rue Gravier, et vis-à-vis l'Eglise du R. M. Clapp, où il tiendra constamment une variété de crêmes à la vanille, ananas, citrons et une variété d'autres crêmes, suivant la saison; ainsi que des sorbets et des limonades glacées.

Le soussigné espère par ses soins, et le confort de son établissement, mériter le patronage du public.

Les familles seront servies promptement et à des prix raisonnables.

Dans le magasin, au-dessus du salon, on trouvera constamment du soda, mead et un grand assortiment de fruits, ainsi que des articles de confiserie de toute espèce.

Le salon de crême sera ouvert jeudi, 23 courant, et les airs seront joués pendant la soirée par un excellent orchestre.

LAZZARO DANCEWICH. 22 mars—3m.

Seines et Eperviers pour la pêche.

EN débarquement du navire Orlando, de Bordeaux, à vendre au plus bas prix de la place, au magasin du soussigné, un grand assortiment d'Eperviers et Seines à petites mailles et à long sac, dans toutes les dimensions demandées.

P. LEVERRIER, 23m—3f 76, rue de Chartres

AU PUBLIC.

NOS achats de farine de St-Louis avant été faits aujourd'hui à $6, nous donnerons 25 pains d'une livre chaque pour une piastre, à partir d'aujourd'hui lundi 20 mars. RODRIGUEZ & CO., 20 mars 241, rue Julie.

PROCTORVILLE.

AU bout du chemin de fer du Golfe du Mexique sur le Lac Borgne.

Le plan de ce village étant maintenant préparé, les personnes qui désirent se procurer des lots afin d'y faire immédiatement des constructions dessus pourront s'adresser à AL. GORDON, No. 6, Front Levee, ou tous les renseignements nécessaires seront donnés. 25 mars—3m 3 p s

JOHN STROUD & CO, ATELIER DE MARBRERIE,

146, rue Commune, entre Carondelet et Baronne

Manteaux de cheminées—Grattoirs fleurons.

Monuments:

Tombeaux, plaques à inscriptions, pierre de tombes ainsi que toute espèce de marbres.

Chaux de Thomaston:

Plâtre de Paris calciné, ciment Romain hydraulique, crins à plâtrier, sable blanc Anglais, briques à feu de Pittsburg et Pensacole.

M. JOHN STROUD a transféré son domicile du No. 56, rue de la Douane, au No. 146, rue Commune, entre Carondelet et Baronne. 15 mars—1an.

FONDS de la Banque des Citoyens, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 10 fev 42, rue St Louis.

HOTEL D'ORLEANS.

Mme ANNE GEORGE prévient le public en général, qu'elle a de très bonnes chambres très bien meublées et à bon marché; elle en a depuis $25 jusqu'à $50, y compris logement et nourriture. Elle a aussi de très belles chambres de famille, depuis $1 25 jusqu'à $2 par jour. 13mars—3f

A LOUER OU A VENDRE.

L'HOTEL bien connu sous le nom de WASHINGTON HOTEL, situé encoignure Notre Dame et Tchoupitoulas, ainsi que l'installation.

Le dit hôtel peut recevoir cinquante pensionnaires; possession en sera donnée de suite. S'adresser sur les lieux. 8 mars

500000 briques à vendre, en lots à la convenance de l'acheteur, délivrées en ville ou au magasin à briques, 3me Municipalité. WYLIE & EGANA, 21 mars 52, rue Bienville.

BOUCHONS—30 balles bouchons pointus, 1re qualité, à vendre par WYLIE & EGANA, 20 mars 56, rue Bienville

200 paniers huile nouvelle récolte, reçu par le Waverley de Marseille, à vendre par DUBUCH F. 22 m 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

50 barriques vin Montferrand, reçus par l'Eina de Bordeaux, à vendre par DUBUCH F. 22 m 77, St Louis, entre Royale et Bourbon.

50 barriques vin de diverses marques, en débarquement de l'Orlando de Bordeaux, à vendre par DUBUCH F. 22 m 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

300 caisses vin Château Margaux; 160 barriques vin St-Julien et Montferrand, 100 caisses vin blanc vieux Sauterne et Barsac, cerises, abricots, prunes, poires à l'eau de vie, absinthe, kirsh, eau de fleur d'oranger, anisette, et autres articles d'importation récentes, à vendre par DUBUCH F. 22 m 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement des navires Victoria et Orlando, venant de Bordeaux:

420 barriques vin rouge en bonne qualité ordinaire.

150 demi barriques et barils vin blanc Haut Sauterne 1848.

1,400 caisses vin rouge.

200 do vin blanc.

25 do cerises à l'eau de vie.

25 quarts de pipes cognac, quatre me preuve, Castillon. G. M. LUCAS, 22 mars—1m 30 rue Bienville